



# Master Droit public

CADRE TERRITORIAL

## DROIT DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

RESPONSABLE

Maylis DOUENCE

Maître de conférences en Droit public

# 2020-2021



COLLEGE SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES -  
DROIT, ÉCONOMIE, GESTION  
Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633  
64016 - Pau Cedex  
Tél. 05 59 40 80 00



## UNE FORMATION COMPLÈTE EN DROIT PUBLIC DÉDIÉE À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Dans l'environnement actuel des collectivités publiques, tout décideur doit être doté d'une culture juridique solide sur tous les aspects de l'action publique. Le Master a donc été conçu pour permettre l'acquisition progressive en deux années (et non pas en une seule année de Master 2) de l'ensemble des compétences indispensables pour devenir un professionnel, investi de responsabilités, dans le secteur public local ou le secteur privé intervenant auprès des collectivités et structures publiques territoriales.

Ce Master consacré au Droit de l'action publique locale dispense ainsi une formation complète en droit public, enrichie par des enseignements pluridisciplinaires, pour couvrir tout le droit de l'action publique locale.

Il s'agit tout d'abord d'un Master en Droit, relevant de la mention Droit public. Il aborde en conséquence toutes les grandes disciplines du droit public : droit de la commande publique, droit des services publics, droit public des affaires, droit administratif des biens, droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, droit budgétaire et fiscal, droit de la fonction publique, etc. Les diplômés du Master sont en conséquence des juristes accomplis en droit public.

Il s'agit ensuite d'un Master plus particulièrement dédié à l'étude du droit de l'action publique locale. Chaque enseignement, au fil des semestres, est appliqué à l'environnement juridique local. Ainsi, par exemple, après l'étude des grands principes de la fonction publique en M 1, est traité en M 2 plus spécifiquement le statut de la fonction publique territoriale. De la même façon, le management des ressources humaines est étudié en M 1 puis approfondi à propos des ressources humaines territoriales en M 2.

Par ailleurs, sont dispensées toutes les disciplines essentielles du droit des collectivités territoriales et intercommunalités : l'étude du droit institutionnel des collectivités territoriales, des compétences de celles-ci, de leurs responsabilités, de leurs pouvoirs de police notamment, etc.

Enfin, le Master intègre les enseignements pluridisciplinaires aujourd'hui nécessaires pour compléter un profil de juriste en droit public. Il s'agit notamment des enseignements en méthodologie de projet qui comprennent aussi bien la rédaction administrative que les aspects opérationnels de la conduite de projet. Il s'agit également des enseignements relatifs au management des ressources humaines. Enfin, les enseignements pratiques que sont les Directions d'étude et de recherche (DER), qui succèdent aux traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence, permettent, grâce à l'intervention de professionnels, des recherches appliquées et des mises en situation qui dépassent le cadre de chacune des matières enseignées : étude de dossiers, cas pratiques, consultations, etc.



## UNE FORMATION TOURNÉE VERS DE NOMBREUX MÉTIERS DU DROIT PUBLIC

Le Master bénéficie d'une longue expérience d'enseignement dans le domaine des collectivités territoriales au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. En effet, depuis plus de 30 ans, notre Université délivre ce diplôme de droit public dédié aux collectivités territoriales (autrefois DESS Administration locale, puis Master 2 Administration des collectivités territoriales, et aujourd'hui Master 1 et 2). Le diplôme repose sur une équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés. Les liens solides qu'ils ont pu créer au fil du temps avec les acteurs locaux et les anciens étudiants aujourd'hui en activité sont mis au service des étudiants du Master actuel.

Le Master est d'abord adossé à un centre de recherches spécialisé. Initialement dénommé « Centre d'études des collectivités locales », ce laboratoire est devenu « [Pau Droit Public](#) » élargissant le champ de ses recherches, par exemple vers le droit de l'énergie. Dans ce cadre, les universitaires intervenant dans le Master sont donc aussi des chercheurs qui mènent des études en droit de l'action publique locale, études fondamentales ou appliquées qui enrichissent leurs enseignements au bénéfice des étudiants. Cette équipe a par exemple participé aux annotations du Code général des collectivités territoriales Dalloz et à la rédaction d'un memento Lefebvre relatif au maire et à l'action communale. Elle contribue toujours à la publication annuelle d'un ouvrage consacré au Droit et à la gestion des collectivités territoriales (pour la partie étude de la jurisprudence administrative). Elle mène enfin des projets de recherche en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine ou la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

A cette équipe d'universitaires, s'ajoutent des professionnels en raison de leur compétence reconnue dans l'environnement territorial. Leurs interventions dans le Master prennent la forme soit d'enseignements spécialisés (gestion publique, management, politique de la ville, développement local...), soit d'études de dossiers et de cas pratiques dans le cadre des DER (Direction d'étude et de recherche). Leur coopération se manifeste aussi par des offres de stages (voire de postes), des conseils et soutiens aux étudiants et diplômés du Master. À cela s'ajoutent des liens institutionnels - et personnels - forts avec les professionnels de la [Maison des communes](#). Celle-ci regroupe notamment l'Association des maires, l'APGL - structure de conseil aux collectivités et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques ([CDG64](#)). Le CDG 64 est un partenaire essentiel pour l'intégration professionnelle des diplômés dans le secteur public.

En conséquence, le Master ouvre **de nombreuses possibilités de recrutement** aussi bien **dans le secteur public** que **dans le secteur privé**. En plus des concours de la fonction publique territoriale auxquels il conduit naturellement ([attaché territorial, rédacteur principal](#) de 2<sup>e</sup> classe), il permet aussi aux étudiants d'être directement recrutés dans des cabinets d'experts ou de conseils auxquels les collectivités ont de plus en plus recours. Des offres d'emploi sont régulièrement adressées aux diplômés du Master grâce aux partenaires institutionnels ([CDG 64...](#)), au réseau des anciens étudiants ou à l'A2P (Association des publicistes palois), qui comporte désormais une branche « professionnalisante » : l'A2P-PRO.



## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MASTER

**En application de la législation et réglementation universitaire nationale, l'accès en Master se fait désormais par sélection à l'entrée de la 1<sup>e</sup> année de Master.**

Le changement de Master (et/ou d'université) reste possible entre la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> année de Master, selon les mêmes modalités de recrutement.

### **POUR LE MASTER 1 :**

Il faut être titulaire d'une **licence en Droit ou en AES** ou d'un diplôme équivalent (via une procédure de validation)

### **POUR LE MASTER 2 :**

Il faut être titulaire d'un **Master 1 en Droit public**. Tout autre diplôme de même niveau peut être admis en équivalence (autre Master 1, diplôme d'IEP, diplôme d'IUP géographie / aménagement...) via un dossier de validation.

Dans le cas particulier des professionnels déjà en activité, souhaitant suivre une formation en droit public dédiée à l'action publique locale, un diplôme de droit n'est pas exigé mais les capacités et compétences du candidat à suivre une formation juridique seront appréciées via un dossier de validation.

### **MODALITÉS DE RECRUTEMENT EN VUE DE L'ADMISSION EN MASTER**

#### **1. Composition du dossier de candidature :**

- un CV (Curriculum vitae)
- une lettre de motivation manuscrite (et scannée pour dépôt en ligne)
- les relevés de notes des années précédentes
- les attestations de réussite précisant le diplôme

#### **2. Dépôt en ligne d'un dossier de candidature**

Les dates de dépôt des candidatures sont publiées chaque année, vers le mois de mai, sur le site du collège SSH, rubrique « actualités ». Attention, les délais de dépôt des candidatures sont très courts (deux semaines).

La plateforme Apoflux devrait ouvrir du 8 au 21 juin 2020.

#### **3. Critères de recrutement**

Chaque candidature sera appréciée sur la base des critères de recrutement ci-après définis en fonction du niveau de l'ensemble des candidatures examinées :

- Appréciation portée sur les connaissances acquises au vu des relevés de notes et/ou des diplômes ;
- Appréciation portée sur le CV ;
- Appréciation portée sur la lettre de motivation
- Appréciation portée sur les compétences acquises au cours du parcours du candidat : appréciation sur la qualité de l'ensemble du dossier du candidat

#### **3. Modalités de confirmation de l'admission**

Les candidats retenus (via Apoflux) confirment la proposition d'admission en procédant à leur inscription (en ligne via la scolarité centrale de l'UPPA) dans un délai de 15 jours après sa notification et au plus tard le 24 juillet 2020 (dans le cas où le candidat n'a pas pu s'inscrire, une dérogation pourra être accordée jusqu'au 15 septembre inclus).



## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER

Titulaires de cours	Intervenants en DER (Directions d'étude et de recherche)*
<p>M. Antoine BOURREL, Maître de Conférences UPPA  M. Pierre CAMBOT, Professeur UPPA  Mme Maylis DOUENCE, Maître de conférences UPPA  Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de Conférences UPPA  M. Jean GOURDOU, Professeur UPPA  M. Frédéric LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA  M. Jérôme LAFARGUE, Maître de Conférences UPPA  Mme Stéphanie RABILLER, Maître de Conférences UPPA  Mme Françoise SEMPÉ, Maître de Conférences UPPA</p> <p>Mme Dany HOARE, Directrice Vie des quartiers, Communauté d'agglo. Pau Pyrénées  Mme Véronique JUAN, DGS Communauté de communes des Luys en Béarn  Mme Marion LASSALLE, responsable pôle concours et examens, CDG64  M. Jérémie MARCHAND, Directeur du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64)  M. Pierre SBIHI, Directeur adjoint du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques (CDG 64)  M. Bernard TOURRET, Directeur général adjoint, Pôle urbanisme, affaires juridiques et foncier, ville de Biarritz</p>	<p>M. Pierre AILLERES, Directeur général des services, ville de Foix  Mme Sylvie AVENEL-MUSSET, Directeur de projet AS TECH/magasin général, Communauté d'agglo. Pau Béarn Pyrénées  M. Olivier BONNEAU, Avocat au barreau de Paris, associé cabinet Rivière, Morlon &amp; Associés  M. Jérémie BORDERIEUX, DGS, Commune de Saint-Alban  Mme Corinne CASAN BOURREL, DGS, Ville de Jurançon  M. Fabien DELHAES, Avocat au barreau de Bordeaux, associé cabinet Etche Avocats  Mme Cécile DUCASSE, DRH, Office Palois de l'Habitat  M. Yves ELICEITS, DGS, Ville de Lons  M. Arnaud GAREL, DGS, Ville de Seignosse  Mme Marie GUILLAUME, Resp. Pôle pilotage des ressources – DRH, Univ. Toulouse 3  Mme Audrie GUINLAT-LADUCHE, Chef du service administratif et financier, Dir. Gén. Adj. Eau, Littoral, Milieux Naturels, Communauté d'Agglomération Pays Basque  M. Antoine HIELLE, Resp. Pôle Développement économique &amp; affaires juridiques, Communauté de communes des Luys en Béarn  Mme Muriel JUAN, Juriste consultant, CRIDON Sud-Ouest  M. Franck LONCAN, Administrateur Général Établissement public de Coopération Culturelle Orchestre de Pau Pays de Béarn - El Camino  Mme Ludivine LOUETTE, consultante, KPMG secteur public  M. Laurent MEISSEL, Directeur du Service départemental Solidarités et insertion (SDSEI) Pau Agglo  M. Philippe ZAVOLI, Maître de Conférences UPPA</p>

\* DER : Direction d'étude et de recherche, séances de 3h hebdomadaires qui remplacent les traditionnels travaux dirigés (TD) de Licence



# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

## MASTER 1 1<sup>er</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
UE 1	<i>Droit de la décentralisation :</i> EC 1 a – Droit institutionnel des collectivités territoriales	Cours 30h	Écrit 3h sur les 2 EC	Écrit 3h sur les 2 EC	5	10
	EC 1 b – Compétences des collectivités territoriales et des intercommunalités	Cours 30h				
UE 2	<i>Moyens des collectivités locales :</i> EC 2 a – Présentation générale des finances locales	Cours 15h	Oral commun ou écrit 1h	Oral commun ou écrit 1h	4	8
	EC 2 b – Éléments de gestion publique	Cours 9h				
	EC 2 c – Grands principes de la fonction publique	Cours 15h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 2 d – Management des ressources humaines	Cours 21h	Ecrit 1h30	Ecrit 1h		
UE 3	DER sur Droit de la décentralisation et Moyens des collectivités locales	Cours 36h	CC		2	4
UE 4	Méthodologie de projet et projet tutoré	Cours 22h TD 18h	CC		3	6
UE 5	Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	2
<b>Enseignement Facultatif</b>						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		

UE = Unité d'enseignement

CC = contrôle continu

# MASTER 1

## 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
UE 6	EC 6 a – Droit de l'urbanisme EC 6 b – Politique de la ville	Cours 24h Cours 21h	2 épreuves : oral ou écrit 1h	2 épreuves : oral ou écrit 1h	2	4
UE 7	EC 7 a –Droit des services publics locaux EC 7 b – Droit des contrats publics locaux	Cours 21h Cours 21h	Oral commun ou écrit 1h	Oral commun ou écrit 1h	3	6
	EC 7 c – Droit public des affaires	Cours 21h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
UE 8	EC 8 a – Pouvoirs de police EC 8 b – Responsabilités locales	Cours 15h Cours 15h	Oral commun ou écrit 1h	Oral commun ou écrit 1h	2	4
UE 9	Projet tutoré : Suivi individualisé du projet tutoré	TD 48h	CC		3	6
UE 10	<i>Action des collectivités territoriales :</i> Problématiques territoriales	DER 36h	Écrit 5h + CC	Écrit 5h	4	8
UE 11	Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	2
<b>Enseignement Facultatif</b>						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		

**REMARQUE :** Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s). Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par le master.



# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

## MASTER 2 3<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 1	EC 1 a – Finances publiques locales EC 1 b – Contrôle des finances locales	Cours 21h Cours 18h	1 épreuve : oral commun ou écrit 1h de 2 questions minimum	2,5	5
UE 2	EC 2 a – Statut de la fonction publique territoriale EC 2 b – Management des ressources humaines territoriales	Cours 15h Cours 15h	1 épreuve : Un oral commun ou un écrit 1h avec 2 questions minimum	2,5	5
UE 3	EC 3 a – Maîtrise foncière et développement local EC 3 b – Droit des biens des collectivités territoriales	Cours 24h Cours 21h	2 épreuves : oral ou écrit 1h	3	6
UE 4	EC 4 a – Sociologie politique des institutions et de l'action locales EC 4 b – Relations citoyens - administrations locales	Cours 24h Cours 15h	2 épreuves : oral ou écrit 1h	2,5	5
UE 5	EC 5 a – Problématiques territoriales (1 séance par semaine) EC 5 b – Séminaire d'actualité (6 séances le samedi –mutualisé avec le DU Cadre territorial – de septembre à décembre) EC 5 c – Méthodologie de lecture rapide (le samedi – séance mutualisée avec le DU Cadre territorial)	DER 36h 18h 4h	Exposé-discussion (= "grand oral") sur programme général + CC	3,5	7
UE 6	Langue vivante	TD 15h	CC	1	2

## MASTER 2 4<sup>ème</sup> SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 7	Stage	Durée 6 mois	Mémoire de stage	10	20
UE 8	EC 8 a - Séminaires d'actualité (6 séances le samedi –mutualisées avec le DU Cadre territorial – de février à juin) EC 8 b – Suivi de stage et méthodologie du mémoire (6 séances de 3h – un vendredi par mois)	18h DER 18h	Soutenance orale du mémoire (devant jury)	5	10





## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Comme en Licence, les notes des unités d'enseignement (UE) s'ajoutent et se compensent *par semestre*. Et les semestres se compensent *par année* (M1 S1 + S2, M2 S3 + S4).

**En M1**, les notes de contrôle continu sont maintenues pour la 2<sup>e</sup> session. Chaque unité acquise est capitalisable et peut permettre une réinscription pour l'unité encore à obtenir. Par contre, **pour le M2**, il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> session, ni de droit à redoublement, sauf autorisation spéciale donnée au cas par cas (notamment pour le stage et le mémoire de stage).

### MASTER 1

#### M1 – Semestre 1 :

**UE 1. Droit de la décentralisation** : Une épreuve écrite en 3h avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type commentaire de texte ou décision, ou note)

**UE 2. Moyens des collectivités** : 1 oral commun en finances et gestion publique (ou écrit 1h), 1 oral en fonction publique (ou écrit 1h), 1 écrit de 1h30 en management

**UE 3. DER sur Droit de la décentralisation et Moyens des collectivités locales** : Contrôle continu (d'après les notes obtenues aux différents travaux, écrits ou oraux, demandés par les intervenants). Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 mini).

**UE 4. Méthodologie de projet** : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignante en charge de l'UE : note de cadrage...)

**UE 5. Langue vivante** : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

#### M1 – Semestre 2 :

**UE 6, 7 et 8.** Épreuves orales (ou écrites d'1h)

**UE 9.** Soutenance du rapport de projet tutoré, si possible devant un jury d'universitaires + professionnels

**UE 10.** Une épreuve de Grand écrit en 5h sur programme général avec, au choix, un sujet théorique (type dissertation) et un sujet pratique (type étude de dossier, cas pratique) + le contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum).

L'écrit compte pour 2/3 de la note de l'UE, le CC pour 1/3.

**UE 11.** Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue vivante choisie)

### MASTER 2

#### M2 – Semestre 3 :

**UE 1, 2, 3 et 4.** Épreuves orales (ou écrites d'1h)

**UE 5.** Grand oral : exposé - discussion devant jury (sujets théoriques ou pratiques au choix, tirés au sort, 1h de préparation, 10 min. d'exposé, 20 min. de questions et discussion avec le jury ; sur programme général) + le contrôle continu (CC) afférent à l'ensemble des séances de DER. Chaque étudiant doit, dans le cadre des DER, remettre au moins 2 copies et faire plusieurs exposés (2 minimum).

L'exposé-discussion compte pour 2/3 de la note de l'UE, le CC pour 1/3.

**UE 6. Langue vivante** : Contrôle continu (selon les modalités indiquées par l'enseignant de la langue choisie)

## M2 – Semestre 4 :

- UE 7. Stage en collectivité** pour les étudiants : stage de 6 mois (maximum) évalué par un mémoire de stage
- UE 8. Séances de DER de suivi de stage** (et séminaires thématiques) : Soutenance devant un jury de deux membres de l'équipe pédagogique du Master la dernière semaine de septembre (remise du rapport par voie électronique et en format papier en 2 exemplaires à la scolarité Master, la 3<sup>e</sup> semaine de septembre)

## M2 – Semestre 4 - Précisions relatives au stage et au mémoire de stage

### Le stage et la recherche de stage

Le M2 comprend un stage d'une durée de six mois (maximum autorisé) conduisant à la rédaction d'un mémoire. Conformément à l'usage, le candidat cherche lui-même l'organisme de stage. Il pourra toutefois recevoir une aide du responsable du diplôme et de l'équipe pédagogique, en relation avec les institutions de recrutement et de gestion des agents locaux (notamment le CDG 64) s'il rencontre des difficultés.

Les étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle peuvent être dispensés du stage. Cependant, tous les étudiants doivent rédiger et soutenir un mémoire.

### Le mémoire et son évaluation

Le mémoire n'est pas un rapport de stage ; il présente le caractère d'un mémoire de stage.

Il porte sur un sujet précis de droit de l'action publique locale en relation avec le stage ou l'expérience professionnelle de l'étudiant. Le sujet, proposé par l'étudiant, doit être accepté par le responsable du diplôme. Il correspond à un travail de recherche et de rédaction personnels. Il fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Une appréciation sur les conditions de déroulement du stage est demandée au chef de service sous les ordres duquel l'étudiant a travaillé. Cette évaluation est réalisée en ligne grâce aux services de l'ODE – UPPA (observatoire de l'établissement). Le maître de stage ne prend pas part à la notation du mémoire et de la soutenance (à laquelle il peut toutefois assister à l'invitation du stagiaire).



## PRÉPARATION AUX CONCOURS TERRITORIAUX

Parallèlement au master, les étudiants sont invités à suivre le diplôme universitaire (DU) de préparation aux concours territoriaux. Le DU Cadre territorial vise à préparer aux deux concours de la fonction publique territoriale de niveau cadre qui sont organisés en alternance tous les deux ans :

- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B+ / concours en 2021)
- Attaché territorial (catégorie A / concours en 2020)
- 

Le contenu pédagogique du DU Cadre territorial est établi en lien avec le contenu pédagogique du Master Cadre territorial. Il tient compte du calendrier des concours.

**LES ÉTUDIANTS EN MASTER 2 SONT VIVEMENT INVITÉS À SUIVRE EN PARALLÈLE DU MASTER  
LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE PRÉPARATION AUX CONCOURS**

Pour faciliter le suivi des deux formations en parallèle (Master et DU), les cours du DU se déroulent le samedi et certains enseignements sont mutualisés entre le Master 2 et le DU (séminaires d'actualité ; voir le programme des enseignements).

### Lieu et périodes de la formation

Les cours se déroulent sur le campus de Pau de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour dans le bâtiment Droit, Économie, Gestion.

Actuellement, le calendrier de la formation est basé sur les dates du prochain concours d'attaché territorial (épreuves écrites en novembre 2020) :

- Préparation aux épreuves écrites du concours : septembre 2019 à novembre 2020
- Préparation aux épreuves orales du concours : novembre 2020 à avril 2021

### RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

#### Responsable du diplôme :

M. Antoine BOURREL

Maître de conférences en Droit public - Université de Pau et des Pays de l'Adour

Email : [antoine.bourrel@univ-pau.fr](mailto:antoine.bourrel@univ-pau.fr)

#### Secrétariat :

ROQUIER Isabelle, gestionnaire des DU

Tél : 05.59.40.80.82

Email : [isabelle.roquier@univ-pau.fr](mailto:isabelle.roquier@univ-pau.fr)



# CALENDRIER UNIVERSITAIRE - COLLEGE SSH

## Calendrier 2020-2021 A VENIR

## Calendrier universitaire 2019-2020 À titre d'information

### CALENDRIER 2019-2020 - COLLEGE SSH - DEG

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S
2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L
4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M
5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M
6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J
7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S
9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D
10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L
11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M
12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M
13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J
14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S
16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L
18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M
19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M
20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J
21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S
23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L
25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M
26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M
27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J
28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S
30 L	30 M	30 S	30 L	30 J		30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D
	31 J		31 M	31 V		31 M		31 D		31 V	31 L

COURS	TD	Pré-rentree	Résultats	CONGÉS	EXAMENS
<b>Foire aux TD:</b> Salariés: 10 et 11/09/19 et 20, 21/01/20 L1: du 12 au 17/09/19; du 22 au 28/01/20 L2, L3, M1: du 18 au 22/09/19; 29/01 au 2/02/20		<b>Inscriptions Pédagogiques</b> - 8 au 19 juillet 2019 - 2 au 22 septembre 2019 - 20 janvier 2019 au 2 février 2020		<b>Réorientation L1</b> du 9 au 17 janvier 2020	
<b>Inscription en ligne 2ème session examens</b> du 5 au 7 juin 2020					